



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 127007

Texte de la question

Mme Pascale Crozon attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'avenir de la maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés, inaugurée le 24 avril 1994 par le Président François Mitterrand, et qui avec le vélodrome d'hiver et le camp d'internement de Gurs, est l'un des trois lieux de la « mémoire nationale des victimes des persécutions racistes et antisémites commis avec la complicité du gouvernement de Vichy ». L'âge des 44 petites victimes - le plus jeune avait 4 ans - constitue ce « brevet de pure innocence » selon un chroniqueur, qui fait de la rafle, de la déportation et de l'assassinat des enfants d'Izieu l'incarnation même du crime contre l'humanité. Depuis son ouverture, la maison d'Izieu assure un important travail de recherche sur la *shoah* des enfants et coopère avec de nombreux organismes français et européens dans le domaine de la conservation et de la diffusion de la mémoire. Cependant, sa mission première reste d'ordre pédagogique : elle propose chaque année à des milliers de collégiens et de lycéens une formation exemplaire, qui a fait dire au directeur du musée et site d'Auschwitz, que, parmi les très nombreux groupes scolaires venus du monde entier qu'il accueille chaque année, il reconnaît sans peine, à la qualité de leur information et de leur comportement, ceux qui ont eu la chance de suivre la préparation à la visite dispensée à Izieu. Dès l'origine, la subvention de fonctionnement versée par l'État, a été notablement sous-évaluée. Elle est demeurée inchangée jusqu'en 2010, passant de 365 877 euros, à 400 000 euros en 2011. Aujourd'hui, malgré les efforts des collectivités territoriales, notamment de la région Rhône-Alpes, qui a doublé sa subvention entre 2004 et 2010, la portant à 200 000 euros et malgré une gestion que les inspecteurs généraux de l'administration récemment dépêchés sur place qualifient de « vertueuse », un déficit structurel s'est très vite installé, que le reliquat de la souscription nationale lancée avant l'ouverture de la maison a permis jusqu'ici d'absorber. Aujourd'hui, alors que ce reliquat est entièrement consommé, le déficit est évalué à 170 000 euros en 2011 et devrait s'accroître significativement après les travaux d'extension rendus nécessaires par le caractère vétuste et obsolète de l'exposition permanente et par l'augmentation de la fréquentation scolaire. À partir de 2014, le déficit annuel est estimé à 300 000 euros. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre, pour répondre à l'inquiétude légitime de l'association de la maison d'Izieu, et préserver ce lieu de mémoire hautement symbolique, dont l'action est chaque jour plus indispensable à l'heure où, partout en Europe, les vieux démons relèvent la tête.

Texte de la réponse

La préservation de la Maison d'Izieu, Mémorial des enfants juifs exterminés, fait l'objet d'une grande attention de la part du Gouvernement. C'est ainsi que le Premier ministre a décidé d'initier une mission interministérielle sur le fonctionnement général et la situation financière de la Maison d'Izieu. Cette mission d'appui, composée de membres de l'inspection générale des affaires culturelles et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, a été chargée par le chef du Gouvernement d'étudier la situation de ce lieu de mémoire et de proposer des solutions visant à garantir sa pérennité. Dans cette perspective, le principe d'un soutien au refinancement de la Maison d'Izieu a été envisagé, avec la participation conjointe des ministères chargés de la défense et des anciens combattants, de la culture, de l'éducation nationale et de la justice.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Crozon](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127007

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 879

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3826